

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 369

présenté par

Mme Fiat, M. Ratenon, M. Prud'homme, M. Quatennens, Mme Rubin, M. Ruffin, M. Larive,
Mme Obono, M. Lachaud, Mme Panot, M. Corbière, M. Mélenchon, M. Bernalicis, Mme Autain,
Mme Taurine, Mme Ressiguier et M. Coquerel

à l'amendement n° 138 de la commission des affaires sociales

ARTICLE 28

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.